



Renoncer à un bail locatif signé à distance car état des lieux d'entrée extrêmement sale

Par **Bambou1**, le **06/04/2022** à **02:42**

Bonjour, j'ai signé à distance un bail meublé avec une agence car je dois effectuer un stage en entrepôt pour valider mon année de BTS étant étudiant. Aujourd'hui j'ai fait l'état des lieux mais j'ai découvert un appartement extrêmement sale : moisi dans le congélateur, sur les placards, traces d'excréments dans les toilettes...c'était immonde ! Puis-je renoncer à ce bail ? Dans ce bail meublé cette agence a inscrit un congé de trois mois alors que c'est un meublé . Que puis-je faire ??

Par **Marck.ESP**, le **06/04/2022** à **08:30**

Bonjour

J'espère que vous avez refusé de signer cet EDL ?

Essayez de prendre contact avec l'ANIL ou votre ADIL

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>

Par **Bambou1**, le **06/04/2022** à **09:50**

Merci de votre réponse ! Si malheureusement cet étudiant a signé l'EDL et on ne lui a même pas remis une copie !! Refaire un EDL avec un huissier pourrait il servir ?? Mentionner dans l'état des lieux un préavis contraire à la Loi n'annulerait il pas le bail signé ?? Cordialement